

**MAIRIE DE BEAULON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE BEAULON**

Séance Ordinaire du 31 Mai 2018

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 13**

**En exercice : 18**

**Qui ont pris part à la délibération : 15**

**2 pouvoirs : Mme MARECHAL Marie-Noëlle donne pouvoir à Mme GUYOT Marie-Louise**

**Mme BERGER Christine donne pouvoir à Mr MORIN Daniel**

Date de la convocation : 25 mai 2018

Date de l'affichage : 25 mai 2018

L'An deux mil dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt-cinq mai deux mil dix huit.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, MORIN Daniel, FRIZOT Bernard, CHARPENTIER Jean-Marie, BERNON Gérard, GILLARDIN Jean-Michel, BENIGAUD Patrick

Mmes RABOUTOT Odile, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, ROBOTTA Colette, DUPONT Sandra, PRIEUR Carole

**Excusés :** Mr VIZIER Jérôme, Mmes MARECHAL Marie-Noëlle, BERGER Christine

**Absents :** Mme VALLA Marie-Paule, Mr FAVARETTO Alain

**DELIBERATION POUR LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Suite au départ de Mme MERLIN Sylvie «2 rue des Aubrelles » au 30 septembre 2017, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer cet appartement à Madame SAWICKI Ilana qui en a fait la demande. Le contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 15 mai 2018. Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 360 euros suite à la rénovation du logement (travaux de peinture réalisés par l'entreprise FRIAUD). Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le trimestre servant d'indice de référence à la date de signature du contrat est le 1<sup>er</sup> trimestre 2018. La caution demandée sera de 360 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la signature du contrat de location entre la commune et Madame SAWICKI Illana.

**DELIBERATION POUR CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DE  
LA CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pour financer les travaux de réhabilitation de la Boulangerie, la commune de BEAULON a décidé, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt de la somme de 100 000,00 €.

→ Taux fixe de 1,59 %

→ durée : 15 annuités

Le versement des fonds interviendra le 25/06/2018

**Article 2**

Monsieur LOGNON Alain, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat à intervenir.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
AU TITRE « SOUTIEN AUX TRAVAUX SUR LE BATI »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2018, comprenant l'aménagement du cimetière avec notamment les travaux de ravalement du mur, l'aménagement des allées et l'aménagement paysager pour un montant HT de 39 747, 86 €, € soit TTC 47 697, 43 € pour lequel le Conseil Départemental a donné un accord de principe.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du programme 2018, à la rubrique « Soutien aux travaux sur le bâti ».

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, afin d'obtenir un accord définitif :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du cimetière, pour un montant HT de 39 797, 83 €

2°) Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2018 « Soutien aux travaux sur le bâti » au taux de 30 %

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION**

**AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
AU TITRE « TRAVAUX DE VOIRIES »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2018-2019, et notamment des travaux sur les voiries suivantes : l'Etang Riondet, la Bessaie, les Caboënnes, les Œufs / les Broussailles, pour lequel le Conseil Départemental a donné un accord de principe.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du programme 2018, à la rubrique « voiries ».

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, afin d'obtenir un accord définitif :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux de voiries, pour un montant HT de 138 149, 40 € globalisé sur 2 ans

2°) Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2018 « Voiries » au taux de 30 %, avec le calendrier suivant :

*2018 : Réfection des voiries dites l'Etang Riondet, la Bessaie, les Caboënnes  
2019 : Réfection des voiries dites les Œufs / les Broussailles*

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

**DELIBERATION POUR RENOUVELLEMENT  
DE LA CONVENTION AVEC L'ATDA**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la Commune et l'ATDA pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol (DP, PC et CU). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec possibilité de la renouveler.

Avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal sollicite l'ATDA pour le renouvellement de la convention ci-jointe.

**DELIBERATION POUR LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente la demande faite par Mr ALABERGÈRE et Melle PERRIN qui recherche un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> pour y faire du maraîchage.

Après discussion, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal propose de leur louer un terrain situé à « les Varennes de Chez Duboeuf », à hauteur de 150 € par an, avec signature d'un bail.

## **DELIBERATION POUR VERSEMENT DE SUBVENTION AU MUSEE RURAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « les Amis du Patrimoine Rural de la Sologne Bourbonnaise » qui sollicite la commune pour une subvention. Le musée rural, anciennement implanté à Beaulon, a déménagé dans un local à Saligny, les locaux beaulonnais n'étant plus aux normes.

Afin de lui permettre de préserver son patrimoine et de l'exposer, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer à l'association « les Amis du Patrimoine Rural de la Sologne Bourbonnaise » une subvention de 150 €.

## **DÉLIBÉRATION POUR MISE A DISPOSITION D'UNE PIROGUE A LA VILLE DE BOURBON LANCY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de BOURBON-LANCY a demandé à la Commune de BEAULON la mise à disposition d'une pirogue, dont la commune de BEAULON est propriétaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition sera établie entre la Ville de BOURBON LANCY et la Commune de BEAULON (convention jointe à la délibération).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 15 voix pour de mettre à disposition la pirogue à la Ville de BOURBON LANCY pour des expositions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur LOGNON Alain indique qu'il a eu un contact avec le Groupe VINCI qui pourrait être porteur du projet de la construction de foyers logements. Le projet porterait sur 15 logements. Le terrain qui était destiné à cette construction ne sera plus assez grand, il faudra donc réfléchir à un autre terrain.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'une loi a été voté au Parlement Européen concernant la protection des données et les risques encourus si divulgation avait lieu. La communauté de communes réfléchit à la création d'un poste « référent » qui serait mutualisé.

Monsieur LOGNON Alain indique que le drainage du stade a été réalisé, que tracteur tondeuse, le gyrobroyeur e le désherbeur mécanique commandés dans le cadre du programme « achat de matériels » ont été livrés.

Madame GUYOT Marie-Louise demande s'il serait possible de délimiter l'espace pique-nique de la halte nautique car elle n'est plus accessible. En effet, les campings caristes y stationnent avec leurs véhicules.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel propose de mettre un tri sélectif au cimetière.

Monsieur LOGNON Alain annonce que l'association CRENEAU, qui va intervenir sur la Commune pour divers travaux, aideront à la réalisation des travaux d'accessibilité de l'église, de béton à l'accueil de loisirs.

Monsieur LOGNON Alain informe que la municipalité va œuvrer pour une reprise des concessions du cimetière. De nombreuses tombes abandonnées ont été identifiées. Une procédure, dont la durée légale est de 3 ans, sera prochainement lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.